N° 116 - janvier 2013

. tn9~92n9291 9021106 0102

Aviculture, cuniculture Les élevages professionnels confortent leur position

Les grands élevages de volailles confortent leurs effectifs. Dans les unités avicoles spécialisées, la production est orientée vers la recherche de la qualité, en Label Rouge ou dans une moindre mesure en bio, tout particulièrement pour les poulets de chair.

Pour la filière cunicole la chute s'accélère. Seuls les très gros élevages résistent mais ils sont peu nombreux dans la région.

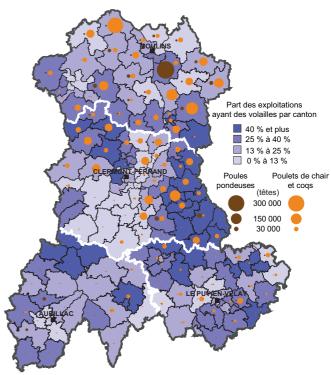
5,8 millions de volailles dans 6 000 exploitations n 2010, quelle que soit l'espèce, la filière avicole de l'Auvergne pèse peu dans la production française. Avec un effectif total de 5,8 millions de volailles, l'aviculture reste un petit secteur de l'agriculture régionale.

Mesurée par la production brute standard (PBS), elle participe pour 7 % au potentiel de production de la région. En France, l'aviculture représente 10 % de l'agriculture nationale et jusqu'à 26 % dans une région très spécialisée comme la Bretagne.

Les poulets de chair et les poules pondeuses d'œufs de consommation constituent les effectifs les plus importants de la région.

Des poulets de chair de qualité

Avec 3,8 millions de poulets de chair ou coqs, l'Auvergne contribue pour 2,7 % à la production française de cette L'Allier et le Puy-de-Dôme confirment leur vocation avicole



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

espèce et se classe 11° au rang national, loin derrière les deux grandes régions d'élevage avicole : les Pays de la Loire (23 %) et surtout la Bretagne (34 %). Le poulet de chair reste cependant le produit phare de l'aviculture en Auvergne, il concentre 73 % de la production brute du secteur.

En dix ans, 70 % des poulaillers familiaux ont disparu. Cependant, ces petites basses-cours représentent encore 85 % du nombre des exploitations ayant des poulets en 2010.

Si on les exclut, il reste 448 élevages spécialisés dans la région, de 100 poulets de chair ou coqs au moins, qui regroupent 99,6 % de l'effectif régional. Quasiment toutes ces exploitations sont classées moyennes ou grandes et la part des très grandes (au delà de 250 000 € de PBS - Production Brute Standard) s'est étoffée de 6 points en

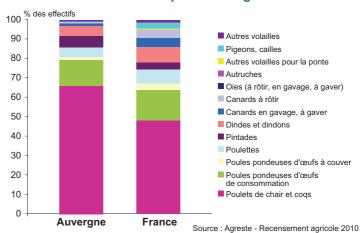
3,8 millions de poulets de chair dont 99,6 % dans 448 exploitations spécialisées dix ans pour atteindre 68 % en 2010. Même si le statut d'exploitant individuel reste dominant, les formes sociétaires se sont renforcées, passant de 36 % à 46 %, bien plus que la moyenne des exploitations régionales (23 %). Plus les exploitations sont grandes, plus elles sont spécialisées, mais toujours dans une proportion moindre qu'au niveau national. Dans 46 % des cas, ces exploitations sont classées dans l'orientation "aviculture" et elles rassemblent 68 % des effectifs. Ces ateliers sont également présents dans les autres élevages hors-sol et dans l'orientation "polyculture-polyélevage".

54 % d'exploitations spécialisées
en poulets de chair
sous statut
individuel
22 % en GAEC
19 % en EARL
5 % en autres
formes sociétaires

L'engagement vers des démarches qualité pour la production de volailles est particulièrement notable dans les gros ateliers de plus de 2 000 poulets (71 % d'entre eux). Ils sont principalement orientés en Label Rouge (60 % des ateliers contre 42 % sur l'ensemble du territoire national). Par ailleurs, 8 % de ces élevages de grande taille ont une certification agriculture biologique pour la production de volailles. Hors poulaillers familiaux, les trois-quarts des exploitations de moins de 2 000 poulets commercialisent de la volaille ou des œufs via des circuits courts alors que les grosses structures ont peu recours à ce mode de vente.

Après une forte progression (+ 12 %) entre 1988 et 2000, la surface des bâtiments destinés à la production de volailles de chair a été réduite de 9 % dans la région au cours de la dernière décennie. Cette diminution est liée à une baisse de 17 % du nombre d'ateliers de plus de 200 m² qui représentent encore 97 % du

Une variété de volailles plus grande en France qu'en Auvergne



potentiel de production de la région. En conséquence, la superficie moyenne de ces élevages progresse : 841 m² contre 770 en 2000. Ce sont les poulaillers de plus de 1 200 m² qui se sont le plus étendus (+ 150 m² en moyenne). Les deux départements avicoles de la région, le Puy-de-Dôme et l'Allier (41 % de la capacité régionale chacun), ont sérieusement marqué le pas entre 2000 et 2010 avec une baisse respective de 9 % et 6 % des surfaces destinées à l'élevage de volailles de chair.

Des élevages de poules pondeuses peu nombreux mais dynamiques

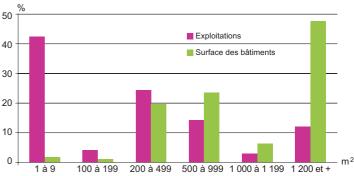
Au total, en Auvergne, 5 000 exploitations détiennent, en 2010, quelque 778 700 pou-

les pondeuses d'œufs de consommation. On en compte quasiment trois fois moins qu'en 2000 mais le nombre de poules s'est maintenu (+ 1,6 %).

Dans la plupart des cas (97 %), il s'agit de poulaillers familiaux de moins de 50 poules. Ils sont peu engagés dans une démarche de qualité pour les œufs ou la volaille, et commercialisent très peu ces deux productions via des circuits courts. Ce sont majoritairement ces petits élevages qui ont disparu depuis 2000 (- 66 %).

Les ateliers de 50 à 2 000 poules représentent 2 % des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation et 2 % des effectifs. Ils sont une petite centaine en 2010, une progression de

La moitié des capacités pour la volaille de chair recentrée dans les ateliers de plus de 1 200 m²



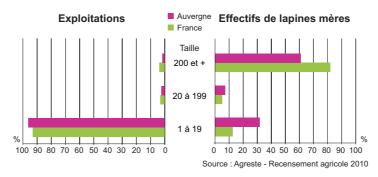
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

46 % d'exploitations spécialisées
en poulets de chair
classées dans
l'OTEX "aviculture"
22 % avec d'autres
élevages hors-sol
21 % en polyculturepolyélevage

14 % depuis 2000. Leurs productions de volailles ou d'œufs sont peu valorisées au travers de signes de qualité. En revanche, nombreux sont ceux qui les commercialisent via des circuits courts (58 %).

Le nombre de poulaillers de 2 000 têtes et plus est passé de 37 à 57 en dix ans et leurs effectifs ont progressé de 18 %. Toutes ces exploitations sont classées moyennes ou grandes et sont donc considérées comme professionnelles. Nombre d'entre elles ont adopté un statut de forme sociétaire. Par ailleurs, dans les trois quarts des cas, l'activité de ces plus grosses unités est resserrée sur la spécialité "aviculture" ou vient en complément d'une autre orientation horssol. Les démarches de qualité concernent essentiellement les œufs en Label Rouge (11 % de ces exploitations) mais, le plus souvent, elles suivent un cahier des charges spécifique (32 %). La commercialisation dans ces gros élevages se fait très peu via des circuits courts.

L'Allier est le seul département de la région qui a vu le nombre de pondeuses augmenter entre 2000 et 2010, grâce à la création de poulaillers importants. En 2010, il offre 84 % de la capacité de ponte régionale. Dans le Puy-de-Dôme, l'effectif de poules s'est encore fortement réduit sur la dernière décennie. De gros poulaillers ont disparu et la capacité a été divisée par deux en dix ans. Ce département ne participe plus qu'à 10 % du potentiel régional contre 27 % en 2000. Malgré de fortes évolutions, le Cantal et la Haute-Loire ne représentent respectivement que 4 % et De nombreux clapiers familiaux et des ateliers spécialisés moins importants en Auvergne qu'en France



778 700 poules pondeuses d'œufs de consommation dont 93 % dans 155 élevages spécialisés

2 % de la capacité régionale des poulaillers. Au total, l'Auvergne ne contribue qu'à 1,8 % de la capacité de ponte nationale et se classe 10° des régions françaises. C'est la Bretagne qui est leader incontestable de métropole pour les poules pondeuses d'œufs de consommation.

À côté de ce secteur de production, on dénombre quatre gros élevages de poules pondeuses d'œufs à couver. Comme en 2000, ils comptent en moyenne 22 500 poules mais la disparition de trois poulaillers entraîne une baisse de 42 % des effectifs.

Les exploitations avicoles spécialisées sont plus consommatrices en temps de travail que l'ensemble des exploitations régionales. En moyenne, il faut 1,7 UTA (Unité de Travail Annuel) dans une exploitation élevant des poulets de chair et 2 UTA pour l'élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation. Sur l'ensemble du territoire national les ateliers sont, en movenne, beaucoup plus grands et requièrent encore plus de main-d'œuvre, respectivement 2 et 2,3 UTA.

L'élevage de lapins toujours en recul

En 2010, il ne reste plus que 2 800 exploitations qui élèvent des lapines mères en

Auvergne. Il y en avait encore 9 200 en 2000. Avec 30 900 têtes, le cheptel régional s'est réduit de 48 % au cours de la décennie (- 36 % en France). Avec ce fort recul, l'Auvergne représente 3,7 % de l'effectif national (4,5 % en 2000) et passe du 6° au 8° rang des régions françaises. niveau départemental, le Puy-de-Dôme garde la première place, talonné par la Haute-Loire qui enregistre une diminution moins forte sur la période.

En 2010, les clapiers familiaux de moins de 20 lapines représentent 96 % des élevages. En dix ans, 70 % d'entre eux ont disparu dans la région. Dans les élevages plus spécialisés, seuls ceux qui atteignent le seuil de 500 lapines enregistrent une progression de leur nombre et de leurs effectifs (+ 73 % de lapines, + 26 % en France).

Pour les lapins à l'engraissement, l'Auvergne offre 143 000 places, soit 2,6 % du potentiel national, ce qui la place en 8° position. Depuis 2000, le nombre de places s'est réduit de 40 %, plus fortement qu'en France (- 25 %). Le Puy-de-Dôme regroupe le tiers de la capacité régionale et passe devant la Haute-Loire (27 %) qui enregistre le plus fort recul au cours de la décennie.

D. Boilon

28 % d'exploitations spécialisées en poules pondeuses d'œufs de consommation classées dans l'OTEX aviculture 19 % en polyculture-polyélevage 16 % avec d'autres élevages hors-sol 11 % en bovins lait

66 % d'exploitations spécialisées en poules pondeuses d'œufs de consommation sous statut individuel 16 % en GAEC 14 % en EARL 3 % en autres formes sociétaires



Données sur les exploitations avicoles

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de- Dôme	Auvergne	France métro.
Nombre d'exploitations ayant de la volaille	1 271	1 506	1 365	1 846	5 988	95 381
Nombre total de volailles	3 028 189	163 898	468 761	2 172 784	5 833 632	292 312 343
Données sur les exploitations ayant des poulets de chair ou des coqs						
Nombre d'exploitations ayant des poulets de chair ou coqs	419	868	777	980	3 044	38 400
Nombre total de poulets de chair ou coqs	1 812 300	75 543	357 574	1 600 469	3 845 886	141 311 588
Effectif moyen de poulets par exploitation	4 325	87	460	1 633	1 263	3 680
Nombre d'exploitations spécialisées (au moins 100 poulets de chair ou coqs)	185	22	66	175	448	11 144
Part des poulets en exploitations spécialisées (%)	99,8	93,9	98,7	99,7	99,6	99,8
Effectif moyen de poulets par exploitation spécialisée	9 775	3 224	5 350	9 121	8 546	12 655
Part d'exploitations spécialisées classées dans l'OTEX "aviculture" (%)	42,7	40,9	42,4	50,9	45,8	53,3
Part d'exploitations spécialisées en formes sociétaires (%)	47,0	54,5	37,9	47,4	46,2	50,5
Age moyen du chef ou du premier coexploitant	45	41	43	44	44	47
Nombre moyen d'UTA totales par exploitation	1,7	2,4	1,8	1,7	1,7	2,0
SAU moyenne (ha)	90	60	56	76	78	65
Nombre d'autres volailles dans les exploitations spécialisées	112 952	11 890	29 229	164 904	318 975	22 118 815
Effectif moyen autres volailles par exploitation spécialisée	611	540	443	942	712	1 985
Données sur les exploitations ayant des poules pondeuses d'œufs de consommation						
Nombre d'exploitations ayant des poules pondeuses d'œufs de consommation	952	1 424	1 080	1 565	5 021	73 518
Nombre total de poules pondeuses d'œufs de consommation	587 184	53 751	32 817	104 973	778 725	45 793 597
Effectif moyen de poules par exploitation	617	38	30	67	155	623
Nombre d'exploitations spécialisées (au moins 50 poules pondeuses d'œufs de consommation)	73	22	30	30	155	4 572
Part des poules pondeuses en exploitations spécialisées (%)	98,4	71,2	64,3	84,6	93,3	98,3
Effectif moyen de poules par exploitation spécialisée	7 919	1 740	704	2 961	4 686	9 843
Part d'exploitations spécialisées classées dans l'OTEX "aviculture" (%)	37,0	22,7	10,0	30,0	25,2	38,0
Part d'exploitations spécialisées en formes sociétaires (%)	31,5	45,5	23,3	40,0	33,5	42,0
Age moyen du chef ou du premier coexploitant	44	42	45	47	44	47
Nombre moyen d'UTA totales par exploitation	1,7	3,9	1,8	1,5	2,0	2,3
SAU moyenne <i>(ha)</i>	58	48	42	44	51	49
Nombre d'autres volailles dans les exploitations spécialisées	204 186	5 682	3 676	30 561	244 105	6 888 944
Effectif moyen autres volailles par exploitation spécialisée	2 797	258	123	1 019	1 575	1 507

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne **Service Régional de l'Information Statistique et Economique**Site de Marmilhat - 16B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES

Tél: 04 73 42 15 22 - Fax: 04 73 42 16 76 Courriel: srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Claudine Lebon Rédacteur en chef : Dominique Boilon Composition : Chantal Collange Impression : SSP Toulouse

Dépôt légal : à parution ISSN : 0998.4186

Prix : 2,5 euros © AGRESTE 2013